

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL COMMUNAL TALENCE NORD  
RÉUNION RESTREINTE  
14 JANVIER 2019**

**Mise en place d'un groupe de travail sur l'aménagement du secteur Felhmann / Aristide Briand**

Madame CHADEBOST, adjoint en charge du Patrimoine, vient présenter la démarche qui va être mise en place. Pour rappel, il s'agit de réaliser des ateliers avec les habitants et les usagers du site avec l'expertise d'un bureau d'études : l'A'Urba. Celui-ci est invité ce soir pour donner des précisions sur le projet.

A l'issue de cette présentation, les membres du Conseil Communal Nord qui le souhaitent pourront s'inscrire à ce groupe de travail.

Monsieur BOUTLEUX va conduire les ateliers et présente la démarche proposée par l'A'Urba (document ci-joint).

L'A'Urba est une agence d'urbanisme sous la forme d'une association Loi 1901. Elle a pour but d'aider les institutions à la prise de décisions. Il s'agit d'une agence pluridisciplinaire dans la mesure où elle dispose de différents corps de métiers (architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues ....). Cette combinaison de compétences permet d'élargir la réflexion de l'étude.

En ce qui concerne l'atelier du Square Felhmann et de la Place Aristide Briand, il a pour objectif de mettre en place un processus de co-production d'un programme d'aménagement, voire d'expérimentation sur ces espaces publics. L'idée est de travailler avec les usagers de ces espaces et de prendre le temps d'analyser le sujet afin d'éviter ainsi certains écueils. Le but du travail est de dresser des conclusions qui vont permettre la rédaction d'un cahier des charges en vue de l'aménagement futur du site.

Madame CHADEBOST propose que le groupe de travail soit composé de 3 collèges. Il comprendra au maximum 30 personnes.

Le premier sera composé des membres du Conseil Communal Nord volontaires.

Le second regroupera les habitants du périmètre le plus proche, à savoir les rues Liberté, Loubet, 14 juillet, Laffargue, Pressensé, Iriquin, Place Aristide Briand (périmètre défini par les Conseillers Communaux).

Le troisième sera constitué d'usagers : les parents d'élèves de l'Ecole Gambetta, les résidents de la RPA Pressensé, les assistantes maternelles et agents de la Petite Enfance, les associations Jardi Coeur et Graines du Square Felhmann, le collège Henri Brisson et les commerçants.

La première séance de travail se déroulera le samedi 9 février 2019 entre 9 h 30 et 12 h 30.

Il est suggéré et retenu par les conseillers communaux et l'A'Urba le principe de faire un atelier supplémentaire seulement avec des enfants et des adolescents usagers.

Les membres du Conseil Communal Nord qui se sont portés volontaires pour participer à l'atelier sont les suivants : Mesdames DABADIE, JOANLANNE, FACCHETTI, RONDEAU, PROST et RIEU et Monsieur LEGERON.

Un flyer présentant la mise en place de ces ateliers de co-production doit être réalisé. Un boîtage pour inviter les membres des Collèges 2 et 3 est prévu.

### **Projet d'extension de la zone bleue**

M. François JESTIN, adjoint en charge du Stationnement, présente le projet.

Pour rappel, le secteur A de la zone bleue qui englobe les quartiers Zola et La Taillade et le secteur B comprenant Cauderes sont opérationnels depuis le mois de décembre 2018. Il est constaté un retour positif sur l'ensemble des secteurs d'où l'intérêt de créer de nouveaux périmètres notamment, sur le secteur Sainte-Marie englobant les rues Roustaing, Izer, Pressemanne, Pelletan, Marie Marthe, l'Espérance, des Charmilles, Duguesclin, Audouin et l'avenue Sainte-Marie.

M. JESTIN soumet à l'avis du Conseil Communal Nord l'extension de la zone bleue sur le périmètre comprenant les rues Desplats, Trarieux, Leroi, Passerelle, Bert, Anciens Talus, Brisson et Passage Sainte-Marie.

Les conseillers communaux reconnaissent l'intérêt de cette proposition et valident qu'elle soit présentée lors de la réunion publique du Conseil Communal Nord qui se tiendra le 24 janvier 2019. Le principal du Collège Henri Brisson a été rencontré pour identifier la quantité de personnel impactée.

En ce qui concerne la mise en place de la zone bleue, il est rappelé que cela s'accompagnera par le figeage du stationnement comme cela a été fait sur la zone A, B, C et D. Le marquage au sol sera réalisé au cours du second trimestre 2019 et le dispositif sera opérationnel le 16/08/2019. Des périodes de sensibilisation sur les périmètres retenus seront bien entendu menées au préalable.

Actuellement, nous nous situons dans la phase 1 de la mise en place, à savoir les phases de réunion avec les habitants.

Majoritairement les Conseillers Communaux reconnaissent l'intérêt de la mise en place de la zone bleue qui améliore de manière évidente le stationnement des habitants.

Certains regrettent cependant le peu d'installations réservées aux vélos sur le périmètre. A cela, Monsieur JESTIN répond qu'en raison d'une nouvelle réglementation de la Métropole et suite à une discussion avec ses services, une amélioration des équipements pour les vélos devrait se concrétiser dans les prochains mois. En effet, des emplacements réservés aux vélos seront aménagés à proximité des passages piétons, répondant à cela à l'obligation d'amélioration de la visibilité aux abords de ces marquages au sol.

Cela répond en ce sens aux besoins des habitants et à la volonté de Monsieur le Maire de valoriser les déplacements en vélos.

Concernant la rue de la Fraternité, il est suggéré par un conseiller communal la réalisation d'une place de manutention pour les riverains habitant sur la portion de la voie située entre la rue Emile Loubet et la barrière Saint-Genès.

Par ailleurs à l'issue de la discussion sur le stationnement réglementé, un point est fait sur la réalisation du parking rue Floquet : le chantier est arrêté depuis un an. Lors de la démolition du hangar, les services de Bordeaux Métropole se sont aperçus qu'un bâtiment voisin, qui s'appuyait sur celui-ci, menaçait de s'effondrer. Des solutions techniques ont été trouvées pour sécuriser l'ensemble mais elles entraîneront certainement une baisse du nombre de places prévues sur l'aménagement (les services de Bordeaux Métropole étudient actuellement comment valoriser au mieux l'espace rogné – pose d'arceaux à vélos).

Enfin le Conseil Communal Nord souligne le non respect des priorités à droite mises en place dans le cadre du quartier apaisé. La signalétique n'est pas visible, cela nécessite de revoir la communication.

### **Questions diverses**

- Création d'un passage piétons : Le Conseil Communal Nord est sollicité pour la mise en place d'un passage piéton aux débouchés des rues Papin et Petite Mission sur l'avenue de la Vieille Tour. L'ensemble du Conseil Communal perçoit la dangerosité de ce croisement et doute de l'intérêt d'un tel dispositif à cet endroit dans la mesure où il y en a un 50 mètres plus loin au niveau du carrefour des rues Lavoisier/Vieille Tour. Celui-ci est sécurisé.

Le seul passage piéton qui pourrait être judicieux serait un passage piétons surélevé. Est-ce possible ?

- Installation de poubelles dans le quartier de la Médoquine : les conseillers communaux ont été sollicités pour l'installation de poubelles supplémentaires près de l'avenue de la Gare. Ils proposent que soient installées des arceaux sur les mâts des lampadaires comme cela se fait sur d'autres communes.

- Décoration d'une borne relais : l'association Le Relais a sollicité le Conseil Communal nord pour financer le relookage d'une borne de collecte de vêtements. Les conseillers communaux considèrent que c'est à l'association de financer l'embellissement de cet équipement.

- Des travaux de tout-à-l'égout ont été réalisés dans le passage longeant le passage Sainte-Marie qui relie au Parc Triaire. Ceux-ci sont terminés mais il faudrait que les services techniques de la Ville remettent en état ce passage qui est plein d'ornières.